



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Lettre périodique n° 1 du Conseil Académique des Savoirs Fondamentaux

Académie de Nice, le 6 janvier 2024

Conformément à la note de service du 10 janvier 2023, le conseil académique des savoirs fondamentaux a été installé dans l'académie de Nice. Ses membres ont rédigé la feuille de route des actions à conduire en priorité.

Cette feuille de route est articulée autour de quatre axes :

- Une meilleure exploitation des résultats
- Le développement professionnel des personnels
- Le développement de l'appétence des élèves pour le français et les mathématiques
- L'accompagnement des élèves les plus fragiles

Pour alimenter les travaux, trois groupes ont été constitués. Ils réunissent à la fois des membres du conseil ainsi que des professionnels de terrain distincts de l'instance pour nourrir les thématiques autour du français, des mathématiques et des actions expérimentales qui mobilisent les enseignements fondamentaux. Un ensemble de 47 actions a été retenu. Ces actions sont suivies par des commissions constituées d'une cinquantaine de personnels, selon un calendrier qui s'échelonne de 2023 à 2025. A l'issue de la première année de fonctionnement du conseil, il est indiqué que 53 % des actions de la feuille de route ont été traitées et 34 % ont été traitées partiellement.

1. Concernant l'exploitation des résultats aux évaluations nationales et la priorisation des établissements et des écoles fragiles, le conseil des maitres (CM) et le conseil-école-collège (CEC) sont les instances identifiées pour partager les résultats des évaluations nationales. Dans la grande majorité des CEC, ce sont les résultats aux évaluations de 6^e et

aux évaluations de CM1 qui sont présentés et analysés par les professeurs des deux degrés. Les travaux font l'objet de comptes rendus. La plupart des écrits témoignent de l'importance accordée au partage des résultats. En revanche, l'analyse de ces résultats ne se traduit pas encore suffisamment par des décisions en termes de stratégies individuelles ou collectives. Les évaluations de CP, de CE1, de 4^e ainsi que les résultats au brevet national des collèges restent sous-représentés dans les CEC. Concernant la priorisation des écoles et des établissements dont les résultats montrent des fragilités, ces structures font l'objet d'un accompagnement étroit par les inspecteurs et les équipes, comme indiqué dans les lettres de mission des inspecteurs.

La demande a été faite au service académique des statistiques et performances d'étendre l'accès aux directeurs d'école. Des améliorations ont été effectuées en ce qui concerne la restitution des résultats des évaluations de 6^e aux écoles dont les collégiens sont issus. Le partage des données s'élargit progressivement à d'autres acteurs, et en parallèle, l'application Archipel permet à chaque école et à chaque établissement d'accéder directement aux résultats de ses élèves.

2. Plusieurs actions sont mises en œuvre dans l'intention de renforcer l'appétence des élèves pour les savoirs fondamentaux en mathématiques et en français. Pour exemple, on comptabilise désormais vingt-deux laboratoires de mathématiques répartis sur les deux départements et près d'une trentaine de clubs mathématiques.

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/mathematiques/les-labomaths-cest-qui/>

Les équipes sont encouragées à répertorier les erreurs des élèves, notamment en lien avec les évaluations nationales, de façon à en comprendre la nature pour mieux agir sur les besoins identifiés.

Une enquête sur le quart d'heure de lecture est réalisée, donnant lieu à la rédaction d'un vadémécum à l'attention de l'ensemble des professeurs qui pourront s'en saisir afin de faire évoluer le dispositif dans leur classe. Enfin, l'actualisation de listes d'ouvrages sous la forme d'un rendez-vous mensuel est en cours.

3. Dans un souci d'accompagner le développement professionnel des personnels, un travail de numérisation et de découpage de l'ensemble des guides a été réalisé afin de faciliter la lecture de ces ressources par les professeurs tous degrés confondus. Le lien est disponible sur l'espace académique du CASF.

4. La feuille de route du conseil académique a fait l'objet d'une réactualisation, notamment l'action 2.15 de l'axe 2 qui crée un groupe de travail chargé d'accompagner et de suivre la nouvelle organisation des enseignements en mathématiques et en français au collège. C'est au sein de ce groupe qu'ont été réfléchies et proposées des sessions de formation sur les parcours différenciés au collège dans l'ensemble des réseaux de l'académie. C'est aussi dans ce cadre qu'une grille a été proposée pour faciliter la communication des niveaux de maîtrise des compétences des élèves dans les commissions de liaison. Par ailleurs, le Livret de Parcours Inclusif est l'outil de référence qui permet aussi de générer le PPRE ainsi que le PPRE passerelle.
5. Plusieurs enquêtes initiées par le CASF sont en cours d'analyse. Les prochaines lettres périodiques rendront compte des principales tendances qui se dégagent de ces enquêtes. En ce qui concerne la mise en œuvre de dispositifs mathématiques dans les écoles et les collèges (rallye maths, clubs...), l'enquête met en évidence qu'ils sont expérimentés en majorité dans les trois niveaux du cycle 3, qu'ils favorisent l'égalité fille-garçon et renforcent les compétences psychosociales notamment grâce au travail collaboratif engagé.

Certaines des actions seront approfondies en 2024-2025, notamment la question de la passation des évaluations en 6^e. En effet, celle-ci apparaît comme une rupture avec la passation des évaluations en CM2 qui se fait sous format papier. Il s'agit donc de sensibiliser les élèves de 6^e aux opérations qu'ils auront à effectuer lors des évaluations en ligne, en organisant pour tous des activités en salle informatique, en amont de la passation des évaluations nationales, visant à familiariser les jeunes élèves avec l'outil informatique. Par ailleurs, il a été observé que le brouillon n'est pas toujours proposé ou que les élèves ne s'en saisissent pas, en particulier en 6^e. Or, même lorsque les évaluations sont réalisées en ligne, le brouillon a vocation à aider les élèves à s'engager dans la réflexion et la recherche, à mieux percevoir les différentes étapes en jeu, à se tromper et se corriger si besoin.

Les IA-IPR et les IEN ont identifié les établissements et les écoles qui demandent un accompagnement au plus près des équipes. Les actions entreprises s'inscrivent dans la feuille de route du CASF : planification de visites d'observation, recentrage des instances sur des objets pédagogiques, identification des besoins de formation et accompagnement des professeurs, renforcement des actions de soutien auprès des élèves les plus fragiles.

Une autre action consiste dès la rentrée 2024 à organiser des visites d'observation des groupes de besoins dans vingt collèges de l'académie aux typologies différentes. L'objectif est d'avoir une connaissance plus fine des

solutions apportées par les équipes, mais aussi de repérer les pratiques remarquables qui favorisent l'acquisition des savoirs fondamentaux par les élèves.

Le conseil académique des savoirs fondamentaux dispose d'un espace sur le site académique, favorisant ainsi la lisibilité des travaux en cours et le partage des ressources élaborées. Cet espace est accessible à toutes et tous. <https://www.ac-nice.fr/les-enjeux-des-savoirs-fondamentaux>

Parmi les ressources proposées, vous trouverez une liste d'albums de littérature jeunesse réactualisée accompagnée de propositions d'exploitation. Ces ouvrages font l'objet d'une présentation lors d'un rendez-vous mensuel chaque premier mardi du mois, de 12h00 à 12h30, « Tournons les pages » pour chacun des cycles 1, 2 et 3, avec pour objectif de renforcer la compréhension des œuvres par les élèves.

Accompagner les équipes et partager l'ambition d'une maîtrise satisfaisante des savoirs fondamentaux, tel est le sens des travaux du conseil académique des savoirs fondamentaux sur lesquels chaque enseignant doit pouvoir s'appuyer pour faire progresser tous les élèves.